

Département des Côtes-d'Armor Commune de PLOUËC DU TRIEUX

Conseil Municipal Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairle en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 15 septembre 2023

Etalent présents : Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Gwénola PRIGENT, Nelly BOUTTERIN, René-Loīc ALIX,

Claude LE GUYADER, Emeline DION, Kevin PAULIC, Marine DUPRE, Brigitte HERVIOU, Jean-Claude DROUMAGUET, Claude LE BOURDONNEC,

Etalent absents: Sophie DELACOUR, Mr Christophe JEGOU donne procuration à Mr Jean-Luc LE PALANTON, Alain BOUGET donne procuration à Vincent LE MEAUX

Arrivée d'Alain BOUGET à 18h55

Secrétaire de séance : Jean-Claude DROUMAGUET

Assistaient à la réunion : Isabelle CAVALON-GUINÉ, Brigitte FOURE

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin est approuvé.

Ordre du jour :

Administration Générale

Procès-verbal Séance du conseil municipal du 15 juin 2023 Vote
Décision du Maire Composition des commissions municipales ouvertes Information

Commission 1 Coopération, éco-citoyenneté, ambition culturelle

Bibliothèque Bilan de l'activité Information

Commission 3 Nouvelle ruralité

Carrière de Châteaulin Projet de reconversion du site Débat

Commission 4 Ressources et service public

Bâtiments communaux Convention SDE 22 pour l'accompagnement de proiet photovoltaïque Déli

projet photovoltaïque Délibération
Ecole, garderie Bilan de la rentrée scolaire Information

Cantine Présentation du projet de cuisine centrale et du projet alimentaire territorial Information

project annercane cerritorian

Commission 5 Coeurs de communes, Coeur de vies

Revitalisation bourg Etude pré-opérationnelle : décision commission appei d'offre Information

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification de l'ordre du jour comme suit :

Points ajoutés

Urbanisme Déclaration d'Intention d'Aliéner rue du Trieux Délibération
Administration générale Motion de soutien aux Ehpad Délibération

ADMINISTRATION GENERALE

INFORMATION: Décision du Maire

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris une décision (2/2023) concernant les commissions municipales ouvertes dont le détail est annexé à ce présent rapport.

RAPPORT 2023-09-01 - Motion de soutien aux EHPAD

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023, et une 2º fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023, en présence également des directeurs et directrices d'établissement. Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires des Côtes d'Armor, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres. Les élus réagissent :

- Au report continuel d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en en plus lourde.
- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges: prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation: notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion: les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état des certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle
- Non remplacement des personnels malades: les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrai en difficulté nos résidents et nos personnels l Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mols plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégialement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégialement de voter le prochain BP si déficitaire
- De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1ère ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'Intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Les élus de Plouec du Trieux demeurent profondément attachés au soutien des EHPAD sur le territoire.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, 14 voix

- Valide cette motion de soutien aux élus

Commission 1 : Coopération, éco-citoyenneté, ambition culturelle

INFORMATION - Bilan d'activité

Nelly BOUTTERIN, conseillère déléguée à la bibliothèque informe que durant le 1er semestre 2023 :

La bibliothèque s'est inscrite au prix « Facile à lire en Bretagne » ; huit livres ont été retenus par jury et ont été mis à disposition à la bibliothèque, avec possibilité de voter l'un d'eux. La remise du prix à l'auteur du livre retenu par les bibliothèques des Côtes d'Armor, a eu lieu mi-juin 2023 au théâtre du Champ au Roy à Guingamp.

L'écrivain Sylvie Sternis et le dessinateur Philippe Sternis, tous deux plouëcois ont concouru. Leur livre « Le Mal de Mer » a été présenté à la bibliothèque, le samedi 3 juin.

Une exposition en rapport avec le livre « L'HERBIER PHILOSOPHE » a été prêtée par la bibliothèque des Côtes d'Armor et présentée dans notre bibliothèque pendant trois semaines en mars. Dans le même cadre, des ateliers ont étés proposés au Secours Populaire de Plouëc-du-Trieux. Des ateliers « tricot » pour le livre « L'ECHARPE ROSE » présenté pour le prix, ont également eu lieu à la salle multifonctions.

D'autre part, deux activités créations de Pâques ont été animées par Colline HOARAU, écrivaine. 16 enfants y ont participé.

Une soirée « UNE SOUPE ET AUX LIVRES » a eu lieu en mai (discussions autour de nos livres préférés).

Enfin, un atelier Fête des parents (fête de pères, fête des mères) a été organisé par les bénévoles de la bibliothèque municipale.

Arrivée de Mr Alain BOUGET à 18h55

Commission 4: Ressources et services publics

DEL 2023 09 02 - Objet : Convention SDE22 pour l'accompagnement de projet photovoltaïque

Suite à la visite technique du SDE 22 sur la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux énergivores, les services du SDE ont établi une convention d'accompagnement pour le projet photovoltaïque en toiture de l'école, cadastré section OE sous les numéros 1098, 552 et 555. La surface de générateur optimale pour chaque projet sera définie lors de la note d'opportunité

Cette convention définit le cadre d'intervention ainsi que les conditions financières pour les études et la conception d'un générateur photovoltaïque.

En cas d'engagement, la commune désignera un élu qui sera l'interlocuteur pour le suivi et l'exécution de la convention ainsi qu'un agent nommé référent du SDE22 et de ses prestataires, pour la transmissions des informations.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, 14 voix pour

 valide la convention permettant l'étude et la réalisation d'une note d'opportunité, cette dernière permettra de définir précisément le projet et d'identifier la stratégie la plus adéquate et autorise M. le Maire à la signer.

INFORMATION - Ecole et garderie périscolaire : bilan de la rentrée

Mme Marine DUPRE, conseillère déléguée au personnel périscolaire informe les membres du Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est effectuée sous la direction de Mr Guyomard, enseignant de CM1-CM2 à Pontrieux. L'école de Plouec-du-Trieux compte à ce jour 71 élèves répartis comme suit :

- 17 élèves en TPS-PS : Mme Coat
- 20 élèves en MS : Mme Le Cam
- 17 élèves en GS : Mme Prigent
- 17 élèves en CP : Mme Quemener

Elle précise également que concernant le personnel périscolaire, Mme Gouriou (ASEM en classe de GS) a été remplacée par Sophie RICHARD (suite au recrutement effectué en juin dernier). Cette dernière titulaire du BAFD, a également en charge la direction de l'ACM.

Une réorganisation a également eu lieu sur la mission du ménage de l'école, pulsque le poste occupée sur l'année 2022/2023 par Mme Fercoq a été supprimé. Les heures de ménage sont dorénavant réparties sur 3 agents périscolaires. Enfin, les agents peuvent profiter des nouveaux jeux au sol installés durant l'été et la commune a acheté de nouvelles tables qui seront livrées vers le 20 septembre au restaurant scolaire.

INFORMATION - Présentation du projet de cuisine centrale et du projet alimentaire territorial

Mr LE PALANTON, 1er adjoint en charge des affaires générales, du personnel et des finances fait part au conseil municipal du projet de cuisine mutualisée pour l'année 2024.

Une convention d'entente tri-partites pourrait être réalisée entre les communes de Plouec-du-Trieux, Pontrieux, et Guingamp Paimpol Agglomération (pour le Pôle Enfance Jeunesse).

L'objet de cette convention serait la réalisation dans la cuisine scolaire de Plouec du Trieux de repas pour les restaurants scolaires de Plouec-du-Trieux, Pontrieux ainsi que le centre de loisirs de Pontrieux les mercredis et vacances scolaires.

Une fourniture potentielle de 550 à 600 repas pourrait être réalisée dans la cuisine scolaire de Plouec du Trieux. Un comité de pilotage va être mis en place, J. Luc LE PALANTON, Marine DUPRE et Nelly BOUTTERIN seront les référents communaux.

Commission 3 : Nouvelle ruralité

INFORMATION: Carrière de Châteaulin - Projet de reconversion du site

Monsieur le Maire rappelle que lors conseil municipal du 15 juin 2023, un avis favorable avait été émis à l'unanimité, sur le projet de remise en état du site avec un enjeu environnemental et de mise en valeur du patrimoine.

Après une présentation détaillée des enjeux environnementaux du site, les élus souhaitent :

- > Travailler en commun avec la municipalité, les commissions 1 et 3, Guingamp Paimpol Agglomération, le Département, les différents propriétaires et la Région sur ce projet de réhabilitation.
- Une préservation écologique du lieu, incluant éventuellement un éco-tourisme sans enjeu commercial.

Un groupe de travail réunissant les différents acteurs va être mis en place. Une visite du site ainsi qu'un déplacement sur une carrière CMGO réhabilitée près de Quimper vont être organisés dans les prochaines semaines.

COMMISSION 6 - Cœur de communes, cœur de vie

RAPPORT 2023-06-03 - Revitalisation du bourg : étude pré-opérationnelle - décision commission d'appel d'offres

Par délibération en date du 15 juin 2023, le conseil municipal avait décidé de valider le principe d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle avec l'EPFR de Bretagne en vue du choix d'un opérateur et d'autoriser M. le Maire à signer les documents utiles au lancement de la consultation.

Aussi, à l'issue de la consultation mise en ligne sur Megalis, deux entreprises ont déposé une offre :

- Equipage + Jorj + Novo Bat de Joué les Tours pour un montant de 37 025.00 HT (tranche ferme)
- Coba + ECR Environnement de Nantes pour un montant de 34 125 € HT (tranche ferme)

Après analyse des offres et réunion de la commission d'appel d'offre, l'entreprise COBA/ECR a été retenue pour un montant de 34 125 € HT.

Mr le Maire informe que ce type de prestation peut être en partie subventionnée, aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, 14 voix pour

- Sollicite une subvention auprès de l'EPFR et Guingamp Paimpol Agglomération

INFORMATION - Revitalisation du bourg : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie pour la parcelle E543, située rue du Trieux. Cette propriété est située dans le secteur pour lequel une étude vient d'être engagée avec l'entreprise Coba +ECR environnement dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg.

Compte tenu de l'état de vétusté de la maison d'habitation, de son emplacement, et des obligations légales d'accès à la parcelle E1508 notamment, Mr le Maire propose de faire valoir son droit de préemption.

Aucune décision n'est prise à l'issue de ce conseil, Mr le Maire devant échanger avec le service urbanisme de Guingamp Paimpol Agglomération et l'acquéreur potentiel du bien.

INFORMATION A HUIS CLOS:

Mr le Maire informe les élus sur la situation des personnels de la collectivité, notamment au sein du service technique.

La séance est levée à 20H55

SIGNATURES

Vincent LE MEAUX	
Jean-Luc LE PALANTON	
Gwenola PRIGENT	
Alain BOUGET	
Nelly BOUTTERIN	
René-Loïc ALIX	
Sophie DELACOUR	

Claude LE GUYADER	
Christophe JEGOU	
Emeline DION	
Kévin PAULIC	
Marine DUPRE	
Brigitte HERVIOU	
Jean-claude DROUMAGUET—Secrétaire de séance	
Claude LE BOURDONNEC	